



Soutenir l'action de l'AFPLI-Solidarité en participant à son financement et obtenir une déduction fiscale de 66% du montant versé, c'est ce que font des adhérents de l'AFPLI et des donateurs depuis plusieurs années (exemple : 100 euros versés vous coûtent finalement 34 euros).

Votre don sera reçu et traité en toute confidentialité, il sera affecté en totalité au financement de l'AFPLI-Solidarité.

Pour tout chèque datant d'avant le **31 décembre 2022**, cette déduction s'appliquera sur votre impôt 2023.

Le conseil d'administration de l'AFPLI

.....

Bulletin de soutien

Je souhaite soutenir l'action de l'AFPLI par un don d'un montant de

Remis sous la forme de : Chèque à l'ordre de l'AFPLI Espèces

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Adresse mail :

Date

Signature

Un reçu fiscal vous sera délivré, 66% du versement que vous effectuerez sera déductible de votre impôt dans la limite de 20% du revenu imposable global net (l'excédent éventuel est reportable dans les mêmes conditions sur les cinq années suivantes).

Don à adresser à : AFPLI 24 chemin des bas Montôts 58000 Nevers
Tél : 03 86 36 97 89 Mèl : afpli.solidarite@orange.fr
Site web : <https://afpli.fr/>